



VOS RÉF.

Madame Josiane CHEVALIER
Préfète de la Région Grand Est
2 place du Petit Broglie
67073 STRASBOURG Cedex

NOS RÉF. LE-DI-CDI-NCY-SED-2021-64

INTERLOCUTEUR David DELAÎTRE

TÉLÉPHONE 03 83 92 23 01

E-MAIL david.delaitre@rte-france.com

OBJET Transferts de capacité réservée des schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables de la région Grand Est

Villers-Lès-Nancy, 09/04/2021

Madame La préfète,

Les Schémas Régionaux de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace ont été approuvés par arrêtés préfectoraux en date respective du 28/12/2015, du 14/11/2013 et du 21/12/2012, conformément au décret n°2012-533 du 20 avril 2012 modifié.

Ces S3REnR détaillent les capacités d'accueil réservées sur chaque poste des S3REnR.

Le dernier alinéa de l'article D.321-21 du Code de l'énergie est venu prendre en compte et encadrer le mécanisme de transferts. A ce titre, il prévoit que « *la capacité réservée peut être transférée entre les postes [...] relevant d'un même schéma régional de raccordement [...] dans la mesure où ni le montant de la quote-part, ni la capacité globale d'accueil du schéma mentionnés à l'article 13 du présent décret ne sont modifiés [...].* »

Il ressort des termes du Code de l'énergie que les capacités d'accueil réservées sur chaque poste du S3REnR peuvent être transférées sur un autre poste d'un même S3REnR.

**Centre développement &
ingénierie Nancy**

8, rue de Versigny
54600 VILLERS-LÈS-NANCY-CEDEX
TEL : 03.83.92.23.94 FAX :
03.83.92.20.41



www.rte-france.com

05-09-00-COUR



L'article D321-21 du Code de l'énergie précise en outre que les modalités d'étude et les critères de mise en œuvre de ces transferts sont précisés dans les Documentations Techniques de Références (DTR) des gestionnaires de réseaux publics.

La DTR de RTE précise ainsi dans son article 2.5, au paragraphe 5.3.2.2 que le transfert de capacités peut, dans certains cas, être accompagné d'un déplacement d'investissements de création d'ouvrages (un déplacement des investissements dont le coût est intégré à la quote-part payée par tout producteur raccordé dans le cadre du schéma). Conformément aux dispositions du Code de l'énergie, ce déplacement ne remet cependant pas en cause le montant global des investissements de création et partant, de la quote-part.

Selon l'article D321-21 du Code de l'énergie, la procédure applicable est la suivante :
« *Les transferts sont notifiés au préfet de région par le gestionnaire du réseau public de transport en accord avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution concernés et sont publiés par le gestionnaire du réseau public de transport sur son site internet* ».

Par conséquent, nous vous prions de trouver en annexe de ce courrier la liste des transferts de capacités réservées mis en œuvre par RTE, en accord avec Enedis Est.

Conformément au point 5.6 de l'article 2.5 de la DTR de RTE, ces transferts ont fait l'objet d'échanges avec la DREAL Grand Est le 8 avril 2021.

Conformément aux dispositions précitées du Code de l'énergie, ils seront publiés de façon commune par Enedis et RTE sous une semaine sur le site www.capareseau.fr.

Je vous prie d'agréer, Madame La Préfète, à l'expression de ma haute considération.

Elisabeth BERTIN
Déléguée de RTE dans l'Est

Copie : DREAL Grand Est, Enedis Est, Strasbourg Electricité Réseau.



Annexes : Liste des transferts de capacité réservée à effectuer sur le S3REnR Alsace

Liste des transferts de capacité réservée à effectuer sur le S3REnR Alsace					
Nom du poste	Capacité actuelle (MW)	Augmentation (MW)	Diminution (MW)	Nouvelle capacité (MW)	Observation
ANNA	8,700	8,000		16,700	Développement de deux parcs photovoltaïques d'une puissance totale de 8 MW
COLMAR OUEST	2,000	9,000		11,000	Développement d'un parc photovoltaïque d'une puissance de 9 MW
MARCKOLSHEIM	8,200	17,400		25,600	Développement de 2 parcs photovoltaïques d'une puissance de 17 MW
MARIE-LOUISE	12,700	9,500		22,200	Changement de la solution de raccordement pour un parc photovoltaïque d'une puissance de 10 MW en cours de développement.
OTTMARSHHEIM	2,500	20,800		23,300	Changement de la solution de raccordement pour 2 parcs photovoltaïques d'une puissance de 21 MW en cours de développement
ROHRWILLER	3,000	9,000		12,000	Développement d'un parc photovoltaïque d'une puissance de 10 MW
SARRE-UNION	0,400	0,100		0,500	Développement d'un projet PV diffus d'une puissance de 159 kW
Total augmentation		73,800			
ALTENSTADT	5,400		1,000	4,400	Capacité réservée disponible à transférer sur les autres postes du schéma
ALTORF	5,000		3,000	2,000	Capacité réservée disponible à transférer sur les autres postes du schéma
BENFELD	6,000		3,000	3,000	Capacité réservée disponible à transférer sur les autres postes du schéma
BERNOLSHEIM	4,000		1,000	3,000	Capacité réservée disponible à transférer sur les autres postes du schéma
CRONENBOURG	7,000		4,000	3,000	Capacité réservée disponible à transférer sur les autres postes du schéma
ERSTEIN	5,000		4,000	1,000	Capacité réservée disponible à transférer sur les autres postes du schéma
GRAFFENSTADEN	5,000		2,000	3,000	Capacité réservée disponible à transférer sur les autres postes du schéma
ILE-NAPOLEON	21,600		20,800	0,800	Capacité réservée disponible à transférer sur les autres postes du schéma
INGWILLER	33,000		1,000	32,000	Capacité réservée disponible à transférer sur les autres postes du schéma
LAUTERBOURG	13,600		1,000	12,600	Capacité réservée disponible à transférer sur les autres postes du schéma
LUTTERBACH	43,464		10,000	33,464	Capacité réservée disponible à transférer sur les autres postes du schéma
LUTZELHOUSE	5,000		3,000	2,000	Capacité réservée disponible à transférer sur les autres postes du schéma
PFAFFENHOFFEN	6,000		2,000	4,000	Capacité réservée disponible à transférer sur les autres postes du schéma
PREUSCHDORF	9,000		4,000	5,000	Capacité réservée disponible à transférer sur les autres postes du schéma
ROBERTSAU	6,000		3,000	3,000	Capacité réservée disponible à transférer sur les autres postes du schéma
ROESCHWOOG	5,000		2,000	3,000	Capacité réservée disponible à transférer sur les autres postes du schéma
VOGELGRUN	18,000		9,000	9,000	Capacité réservée disponible à transférer sur les autres postes du schéma
Total diminution			73,800		



Annexes : Liste des transferts de capacité réservée à effectuer sur le S3REnR Champagne-Ardenne

Liste des transferts de capacité réservée à effectuer sur le S3REnR Champagne Ardenne					
Nom du poste	Capacité actuelle (MW)	Augmentation (MW)	Diminution (MW)	Nouvelle capacité (MW)	Observation
COMPERTRIX	63,699	28,900		92,599	Equilibrer le déficit de capacité tant que possible
DORMANS	0,000	4,300		4,300	Equilibrer le déficit de capacité tant que possible
JOINVILLE	68,720	4,000		72,720	Equilibrer le déficit de capacité tant que possible
MAROLLES	68,150	9,900		78,050	Equilibrer le déficit de capacité tant que possible
MAUPAS	0,250	8,000		8,250	Equilibrer le déficit de capacité tant que possible
MONTIGNY LE ROI	33,558	1,900		35,458	Equilibrer le déficit de capacité tant que possible
RETHEL	14,270	1,000		15,270	Equilibrer le déficit de capacité tant que possible
Total augmentation		58,000			
EUROPORT	105,047		20,000	85,047	Capacité réservée disponible à transférer sur les autres postes du schéma
LA CHAUSSEE	14,377		8,000	6,377	Capacité réservée disponible à transférer sur les autres postes du schéma
VERTUS	55,520		30,000	25,520	Abandon du développement d'un projet éolien d'une puissance de 30 MW
Total diminution			58,000		

Annexes : Liste des transferts de capacité réservée à effectuer sur le S3REnR Lorraine

Liste des transferts de capacité réservée à effectuer sur le S3REnR Lorraine					
Nom du poste	Capacité actuelle (MW)	Augmentation (MW)	Diminution (MW)	Nouvelle capacité (MW)	Observation
BAINS-LES-BAINS	21,820	0,050		21,870	Développement de projets EnR diffus (puissance inf. 250 kW)
BEAUZEE	17,750	0,350		18,100	Développement de projets EnR diffus (puissance inf. 250 kW)
CIREY-SUR-VEZOUZE	5,324	0,100		5,424	Développement de projets EnR diffus (puissance inf. 250 kW)
MIRECOURT	39,800	0,100		39,900	Développement de projets EnR diffus (puissance inf. 250 kW)
REVIGNY	29,885	9,500		39,385	Développement d'un parc éolien d'une puissance de 10 MW
SARREBOURG	3,815	0,600		4,415	Développement de projets EnR diffus (puissance inf. 250 kW)
ST-AVOLD	36,760	9,500		46,260	Développement d'un parc photovoltaïque d'une puissance de 10 MW
ST-DIE	0,498	0,000		0,498	Travaux à "Mise à disposition d'une cellule réserve HTA " transférés au poste de DARNEY.
Total augmentation		20,200			
BETTING	32,400		10,200	22,200	Capacité réservée disponible à transférer sur les autres postes du schéma
DARNEY	15,499		0,000	15,499	Travaux à "Mise à disposition d'une cellule réserve HTA " transférés depuis le poste de ST-DIE
VERDUN	26,400		10,000	16,400	Capacité réservée disponible à transférer sur les autres postes du schéma
Total diminution			20,200		
